



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Appel à expérimentations (AAE TINA)

Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine

Règlement

Annexe délibération n°

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230509-lmc100002708726-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/05/2023
Retour Préfecture : 17/05/2023

Sommaire

Sommaire.....	1
1/ Contexte et enjeux	3
2/ Objectifs.....	3
3/ Quels projets ?.....	4
Collaboration avec le Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine	4
4/ Qui peut candidater ?.....	5
5/ Critères de sélection	5
6/ Quel soutien ?.....	6
Coûts éligibles.....	6
Durée du projet.....	6
Modalités de soutien	6
7/ Modalités de l'appel à expérimentations	7
Instruction et sélection des projets	7
Dépôt des dossiers	8
Contact Référente TINA.....	8
Appui technique du Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine.....	8



Adresse de publication de l'AAE

Guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine
<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Demande de renseignements

Vous pouvez adresser vos questions en écrivant à l'adresse suivante :
ap-tourisme-innovant@nouvelle-aquitaine.fr

Candidature

Les dossiers de candidature doivent impérativement être déposés sous forme électronique :

ap-tourisme-innovant@nouvelle-aquitaine.fr

et éventuellement (à l'appréciation du candidat) par courrier postal à l'adresse suivante :

Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Direction Tourisme
Service Transition Economique
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex



1/ Contexte et enjeux

Le secteur du tourisme doit faire face à des événements marquants (crise sanitaire, crise économique, dérèglement climatique, ...) qui impactent durablement les professionnels de la filière. Anticiper les évolutions tout en étant inventif et réactif permet aux professionnels du tourisme de s'adapter, de saisir de nouvelles opportunités dans leurs mutations ou transitions nécessaires et de rester compétitif. Ce contexte de crise a permis également aux entreprises innovantes de se développer au bénéfice de la filière tourisme en proposant de nouvelles solutions, outils métiers ou nouveaux usages à potentiel marché.

Inscrit dans l'ambition du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), dans la nouvelle Feuille de route Néo Terra, le volet « innovation » répond également aux orientations de la Feuille de route Tourisme Durable de la Région pour accélérer les transitions économiques, écologiques et sociales, des territoires, des professionnels et des entreprises par l'innovation et les expérimentations ancrées en Nouvelle-Aquitaine.

Les professionnels du Tourisme ont démontré leur capacité d'adaptation et leur souhait de transformation en expérimentant de nouveaux services, solutions, usages ou organisations dans le cadre des trois thématiques proposées dans l'appel à expérimentations Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine (TINA) 2022, pour un tourisme plus résilient (économie circulaire), un tourisme bas impact et pour une transition de la filière tourisme d'affaires et événementiels.

L'édition 2023-2024 de l'appel à expérimentations TINA répond à la même exigence : faciliter par l'innovation et l'expérimentation, les transitions économiques, environnementales et socialement responsables des entreprises de la filière tourisme.

Ce dispositif doit ainsi contribuer à des collaborations innovantes au bénéfice d'une économie touristique toujours plus résiliente et moins impactante sur son environnement.

2/ Objectifs

Le présent appel à expérimentations Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine (AAE TINA) vise à accompagner les transitions écologiques, économiques et sociales de la filière Tourisme en soutenant l'innovation partenariale comme levier renforçant l'économie et l'attractivité des destinations touristiques de Nouvelle-Aquitaine.

Les expérimentations devront répondre à l'une de ces thématiques en référence à la stratégie touristique régionale et aux besoins spécifiques exprimés par la filière.

- ✓ **Transitions économiques, écologiques et sociales des stations touristiques**
- ✓ **Transitions économiques, écologiques et sociales des grands acteurs**
- ✓ **Mobilité touristique décarbonée**



Appel à expérimentations « Tourisme Innovant » / Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230509-lmc100002708726-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/05/2023
Retour Préfecture : 17/05/2023

Il s'agira, par le biais de ces expérimentations, de :

- Faciliter le développement d'un tourisme responsable, résilient et régénérateur
- Encourager les collaborations et processus d'expérimentation entre professionnels du tourisme et/ou territoires touristiques et entreprises innovantes (capitalisation des compétences, des savoir-faire et des usages inter-filières) ;
- Accompagner les transitions pour conforter et pérenniser l'activité économique et sociale de la filière touristique par l'expérimentation de nouveaux services, produits et usages ;
- Valoriser les expérimentations conduites, partager et diffuser les bonnes pratiques inter-filières.

3/ Quels projets ?

Les expérimentations proposées dans l'AAE TINA devront impérativement s'inscrire dans l'une des thématiques prioritaires suivantes :

- ✓ **Transitions économiques, écologiques et sociales des stations** (montagne et littoral) : *transition énergétique, RSE, économie circulaire, prototypage services autonomes, solution de préservation de la ressource, concept d'hébergement innovant à impact, ...*
- ✓ **Transitions économiques, écologiques et sociales des grands acteurs** : *transition énergétique, RSE, économie circulaire, produits et services bas impact, ...*
- ✓ **Mobilité touristique décarbonée** : *gestion des derniers kilomètres, accessibilité bas impact des sites et destinations touristiques, services à impact positif, solution de mobilité des saisonniers, ...*

Les porteurs de projet devront préciser dans leur dossier de candidature l'objet, le périmètre, les partenaires, les besoins spécifiques de l'expérimentation proposée dans l'une de ces problématiques.

Seront exclues : les expérimentations conduites avec des solutions déjà commercialisées sur le marché, les études seules (les projets doivent obligatoirement faire l'objet d'une expérimentation concrète sur le territoire).

Collaboration avec le Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine

Souhaité par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine (TLNA) est un outil au service de la filière du tourisme. Il accompagne les entreprises et les territoires dans leurs projets d'innovation, afin d'accroître leur compétitivité et leur attractivité.

Il a pour ambition de répondre aux enjeux suivants :

- Faire de la Nouvelle Aquitaine, une **terre d'innovation attractive** pour les entreprises du tourisme
- **Accroître la compétitivité** des entreprises et **l'attractivité des territoires** par l'innovation
- **Créer une culture de l'innovation** dans l'industrie touristique et chez les acteurs institutionnels du Tourisme
- **Encourager et valoriser les collaborations**, les partenariats publics/privés et les **expérimentations** autour de projets innovants



Appel à expérimentations « Tourisme Innovant » / Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230509-lmc100002708726-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/05/2023
Retour Préfecture : 17/05/2023

Dans le cadre de cet appel à expérimentations régional, la Région associera le TLNA pour :

- Appréhender la pertinence des projets en amont d'une candidature TINA
- Faciliter la mise en relation si nécessaire entre professionnels, territoires touristiques et entreprises innovantes
- Apporter son expertise sur les candidatures au comité technique
- Suivre la mise en œuvre opérationnelle des expérimentations
- Partager et diffuser les résultats obtenus

Cet **AAE TINA** s'inscrit dans la continuité des Appels à idées lancés par le Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine sur différentes thématiques comme par exemple la « Gestion des flux touristiques en zone de montagne », problématique proposée par l'Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Atlantiques afin de préserver et de contribuer à la relance de l'activité des territoires de montagne impactés par la crise sanitaire.

4/ Qui peut candidater ?

L'appel à expérimentations s'adresse aux professionnels de la filière Tourisme, aux territoires touristiques ainsi qu'aux entreprises innovantes. Sont éligibles :

- Les entreprises (hors SCI),
- Les consortiums d'acteurs touristiques,
- Les associations,
- Les collectivités et autres établissements publics,
- Les laboratoires de recherche, les établissements d'enseignement ou de formation.

L'AAE TINA vise à faciliter les expérimentations inter-filières, sur l'une des thématiques proposées, entre des solutions, services innovants et/ou organisations novatrices et des territoires, des professionnels ou collectifs d'acteurs touristiques de Nouvelle-Aquitaine.

La Région Nouvelle-Aquitaine, accompagné du Tourisme Lab NA, sera à la disposition des porteurs de projets, en amont de leur candidature, pour échanger sur l'éligibilité de leur projet et faciliter, si nécessaire, la mise en relation potentielle entre partenaires qualifiés, nécessaires à leur candidature.

- ❖ Les porteurs de projets doivent avoir leur siège social en Nouvelle-Aquitaine.
- ❖ Les initiatives et stratégies collectives sont encouragées.
- ❖ En cas de prestations de services, les projets faisant appel aux compétences présentes sur le territoire régional seront privilégiés.

5/ Critères de sélection

Les expérimentations proposées seront instruites selon les critères suivants :

- **L'enjeu de territoire ou de la problématique** au regard des thématiques proposées,
- **L'impact écologique et social** du projet
- **La valeur d'usage** : pertinence de la réponse, du territoire d'expérimentation et de l'innovation proposée au regard de la thématique retenue
- **La faisabilité** : valeur technique de la solution proposée et capacité financière des partenaires du projet
- **L'ingénierie** : mobilisation et compétences de l'équipe dédiée, complémentarité des partenaires associés



Appel à expérimentations « Tourisme Innovant » **Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

033-200053759-20230509-lmc100002708726-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/05/2023
Retour Préfecture : 17/05/2023

La recherche d'un modèle économique viable, durable et responsable à moyen terme et le caractère "reproductible" de l'expérimentation sont importants.

Les logiques d'innovation ouverte et libre pourront être privilégiées. Les expérimentations devront veiller également à une prise en compte de l'enjeu de sobriété numérique dans la conception, la réalisation ou la sélection des outils, services, produits numériques.

6/ Quel soutien ?

L'enveloppe budgétaire allouée à cet appel à expérimentations sera répartie entre les projets retenus sur les thématiques proposées.

La Région sélectionnera une à cinq expérimentations maximum par thématique.

Coûts éligibles

- Coûts de conception et de prototypage et/ou développement pour expérimentation
- Investissement matériel (équipements, fournitures hors ordinateur) et immatériel
- Coûts de prestataires utilisés exclusivement pour le projet
- Frais de personnels mobilisés dans la limite de 40% du coût total éligible du projet (coût réel chargé sur justifications des bulletins de salaires et/ou au coût valorisé pour les non-salariés dans une limite de 30% du montant des dépenses éligibles, frais de déplacement)

Le montant des dépenses liées au projet devra atteindre au minimum 20 000 € HT.

Lancement du projet

La mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation soutenue devra débuter dans les 12 mois à partir de la date de signature de la convention attributive de la subvention.

Modalités de soutien

L'aide régionale prendra la forme d'une **subvention d'investissement**, ce qui induit, pour cet AAE, que la somme totale des frais de personnel et des prestations intellectuelles réalisées en interne doit être inférieure à 40% du coût total éligible de l'expérimentation.

Le taux d'intervention est de 50% maximum du montant de la dépense éligible de l'expérimentation (en HT ou TTC selon le statut fiscal du porteur de projet), **plafonné à 100 000€ soit une subvention maximum de 50 000€.**

Une part d'autofinancement est attendue du porteur de projet.

Des co-financements des partenaires de l'expérimentation sont également attendus : territoire, acteurs ou professionnels touristiques mobilisés, entreprise innovante identifiée...

La subvention n'est pas accordée à titre général mais affectée à la réalisation du projet (pas de soutien au fonctionnement des structures).



7/ Modalités de l'appel à expérimentations

Lancement de l'appel à projets : 9 mai 2023

Deux sessions de candidature sont prévues

	1^{ère} session	2^{ème} session
Clôture des candidatures	1^{er} décembre 2023	1^{er} juillet 2024
Vote des projets retenus en Commission Permanente	Mars 2024 (prévisionnel)	Novembre 2024 (prévisionnel)

Il est fortement conseillé aux porteurs de projets de se rapprocher des services de la Région en amont d'un dépôt de candidature. Pour les candidats qui le souhaitent, la Région et le Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine pourront vérifier en amont l'éligibilité du projet voire, si opportun, accompagner ponctuellement la recherche de partenaires qualifiés nécessaire à leur candidature.

La Région Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de reconduire l'appel à expérimentations pour des sessions de candidatures ultérieures ou sur de nouvelles thématiques.

Instruction et sélection des projets

L'instruction technique des candidatures sera effectuée par la Direction du Tourisme de la Région avec l'appui du Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine. L'avis consultatif d'experts compétents dans les différents domaines (autres directions sectorielles de la Région, partenaires qualifiés du TLNA, Universitaires, ...) pourra être sollicité.

Il pourra être demandé aux candidats de venir "pitcher" leur projet dans un des trois sites (Bordeaux, Poitiers, Limoges) de la Région, selon leur localisation.

L'instruction des projets (éligibilité et évaluation) est menée sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet. Le service instructeur de la Région se réserve le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre sa décision à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont il pourra faire la demande auprès des porteurs de projets.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional qui en délibéreront en Commission Permanente. La Région s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des projets avant leur présentation aux élus régionaux, sauf accord préalable des acteurs impliqués afin de travailler de concert à l'amélioration des projets après une première sélection.

Les porteurs de projet seront informés par mail et par courrier des suites réservées à leur candidature.



Appel à expérimentations « Tourisme Innovant Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230509-lmc100002708726-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/05/2023
Retour Préfecture : 17/05/2023

Dépôt des dossiers

Le descriptif détaillé des modalités de l'AAE et les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le guide des aides régionales : <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Les candidatures devront obligatoirement être déposées par voie électronique :

ap-tourisme-innovant@nouvelle-aquitaine.fr

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

Contact Référente TINA

Isabelle SIRON

Direction Tourisme

Service Transition Economique

Mail : isabelle.siron@nouvelle-aquitaine.fr

Tél : 05 56 56 38 26

Gestionnaire administrative : **Mélanie BAUDU**

Direction du Tourisme

Tel : 05 16 01 40 55

Mail : melanie.baudu@nouvelle-aquitaine.fr

Appui technique du Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine

Marion OUDENOT-PITON

Responsable Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine

Mail : m.oudenot-piton@adi-na.fr

Tél : 05 56 15 11 71



Appel à expérimentations « Tourisme Innovant » / Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230509-lmc100002708726-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/05/2023
Retour Préfecture : 17/05/2023